

SÉNAT NEWSLETTER

N° 30 / Décembre 2023



À LA UNE

CÉRÉMONIE SOLENNELLE DE CLÔTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE 2023 DU SÉNAT



Allocution de Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat

La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a procédé à la clôture de la deuxième session ordinaire 2023 de la chambre haute du Parlement, le mardi 19 décembre 2023 à Yamoussoukro.

Cette cérémonie a été marquée par les présences de Monsieur Gilbert KONE KAFANA, Haut représentant du Président de la République et de Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale.



Monsieur Gilbert KONE KAFANA,
Haut représentant du Président de
la République



Monsieur Adama BICTOGO,
Président de l'Assemblée nationale

Plusieurs autres personnalités ont pris part à la séance, notamment des Présidents d'Institutions, des membres du corps diplomatique, des Ministres Gouverneurs, des membres du corps préfectoral ainsi que d'autres autorités administratives, politiques et coutumières.



Au premier rang, les Présidents
d'Institutions présents à la
cérémonie



Au premier rang, les autorités
préfectorales, administratives, politi-
ques et coutumières présentes

A l'occasion de cette cérémonie solennelle, la Présidente du Sénat a prononcé son discours de clôture axé sur la présentation des grandes lignes du

bilan du Sénat au cours de l'année 2023 ainsi que les perspectives pour l'année 2024.

En 2023, le Sénat a examiné et adopté cinquante-et-un (51) projets de loi dont trente-cinq (35) au cours de la première session ordinaire et seize (16) lors de la deuxième session ordinaire.

La Présidente du Sénat n'a pas manqué de féliciter les Sénateurs pour leur abnégation au travail tout en les encourageant à garder ferme leur détermination de contribuer au rayonnement de la Côte d'Ivoire.

Madame Kandia CAMARA a surtout rendu hommage au Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, pour son soutien indéfectible et son appui constant pour le bon fonctionnement du Sénat depuis sa mise en place.

Pour 2024, la Présidente du Sénat a réitéré l'engagement de l'Institution à renforcer ses acquis et à privilégier les actions de proximité avec les populations à travers les Collectivités territoriales.

À l'ensemble des Ivoiriens, elle a lancé un appel à la mobilisation pour la réussite de la 34ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations qui débute dans notre pays le 13 janvier 2024.

Notons que l'ouverture de la prochaine session ordinaire du Sénat est prévue pour se tenir le mercredi 31 janvier 2024.



Photo de famille à l'issue de la cérémonie

LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT ÉLEVÉE AU RANG DE COMMANDEUR DANS L'ORDRE DU MÉRITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a été élevée au rang de Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique, le vendredi 22 décembre 2023, à l'occasion de la cérémonie de décoration de plusieurs fonctionnaires et agents de l'Etat qui s'est tenue à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Elle a reçu sa médaille et son parchemin des mains de Madame Anne Désirée OULOTO, Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Décorée pour son parcours inspirant, Madame Kandia CAMARA a traduit sa reconnaissance et son infinie gratitude au Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, pour sa confiance ainsi que pour l'honneur qu'il lui fait à travers cette distinction.



La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA (à droite) et Madame Anne Désirée OULOTO, Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

MADAME KANDIA CAMARA FAITE PRÉSIDENTE D'HONNEUR DU CNSE

Le mardi 19 décembre 2023, en marge de la cérémonie solennelle de clôture de la deuxième session ordinaire de l'année 2023 du Sénat, Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, a été faite Présidente d'honneur du Comité National de Soutien aux Eléphants (CNSE) par le Président du Comité Exécutif du CNSE, Monsieur ADONIS Kouadio.

Cette cérémonie a eu lieu en présence des Sénateurs et de plusieurs personnalités de haut rang dont Monsieur le Haut Représentant du Président de la République et Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Après avoir reçu ses attributs de Présidente d'honneur, Madame Kandia CAMARA a exprimé sa gratitude aux membres du Comité Exécutif du CNSE pour l'honneur qui lui a été fait.

Elle a également rendu hommage au Président de la République, Son Excellence, Monsieur Alassane Ouattara, pour les investissements consentis pour la réussite de cette édition de la CAN en Côte d'Ivoire.

La Présidente du Sénat a aussi appelé l'ensemble des Ivoiriens à se mobiliser comme un seul homme pour

démontrer aux invités le sens de l'hospitalité et du partage.



La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, recevant ses attributs de Présidente d'honneur des mains de Monsieur ADONIS Kouadio, Président du Comité Exécutif du CNSE.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2024



Point de presse avec le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Adama COULIBALY, à l'issue des travaux de la CAEF

L'article 111 de la Constitution ivoirienne dispose que « Le Parlement vote le projet de loi de finances, dans les conditions déterminées par la loi organique ».

Suivant cette disposition constitutionnelle, le projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2024 a été présenté au Sénat du jeudi 07 au dimanche 10 décembre 2023.

Durant ces quatre jours de travaux, la Commission des Affaires Economiques et Financières du Sénat (CAEF) a reçu chacun des membres du Gouvernement pour la présentation des programmes inscrits au titre des différents départements ministériels de même que les ressources prévues pour leur mise en œuvre au cours de l'année 2024.

L'examen du projet de loi de Finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2024 s'est achevé le dimanche 10 décembre 2023 par la discussion sur l'annexe fiscale et le vote du budget général 2024 par la CAEF.

A cette occasion, le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Adama COULIBALY, a présenté, devant les Sénateurs, le budget général prévu pour la mise en œuvre des programmes de l'Etat en 2024 ainsi que l'annexe fiscale pour l'année.

Ce budget s'équilibre globalement en ressources et en charges à 13 720,7 milliards de FCFA contre 11 694,4 milliards en 2023 soit une progression de 17,3% par rapport au budget initial 2023.

A l'issue des travaux, la Commission des Affaires Economiques et Financières du Sénat (CAEF) a adopté, à l'unanimité de ses membres, le projet de loi de Finances portant budget de l'Etat pour l'année 2024.

EXAMEN DE QUATRE (04) PROJETS DE LOI PAR LA CAEF

La Commission des Affaires Economiques et Financières du Sénat (CAEF), présidée par Monsieur CISSÉ Mamadou, a examiné quatre projets de loi présenté par Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget, les 07 et 16 décembre 2023 à Yamoussoukro.



Monsieur CISSÉ Mamadou,
Président de la Commission des
Affaires Economiques et
Financières



Monsieur Adama COULIBALY,
Ministre des Finances et du Budget

Il s'agit :

- du projet de loi portant livre de procédures des recettes non fiscales ;
- du projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-908 du 30 novembre 2022 portant augmentation du plafond des avails et garanties accordés par l'Etat pour l'année 2022 ;
- du projet de loi portant Règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2022 ;
- du projet de loi de Finances rectificative portant Budget de l'Etat pour l'année 2023 ;
- du projet de loi de Finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2024.

A l'issue des travaux de la CAEF, ces projets de loi ont été adoptés à l'unanimité des membres présents de ladite Commission.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE DÉLIBÉRATIONS DU SÉNAT SUR CINQ (05) PROJETS DE LOI

Le lundi 18 décembre 2023 à Yamoussoukro, la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Madame Kandia CAMARA, a présidé la séance plénière de délibérations du Sénat sur les cinq (05) projets de loi examinés par la Commission des Affaires Economiques et Financières.

A l'exception du projet de loi de finances portant budget de l'État pour l'année 2024, qui a fait l'objet d'un scrutin public à la tribune conformément à l'article 87 alinéa 3 du Règlement, les quatre autres textes ont fait l'objet d'un vote à main levée.

Au terme de cette séance, les cinq (05) projets de loi soumis à la délibération de l'ensemble des Sénateurs ont été, chacun, adoptés à l'unanimité.



Vote à la tribune de la Présidente du Sénat pour le projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2024



Vote à main levée des Sénateurs

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU CNDH AU SÉNAT DE CÔTE D'IVOIRE

Le Sénat de Côte d'Ivoire a reçu Madame Namizata SANGARÉ, Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme(CNDH), pour la présentation du rapport annuel 2022 du CNDH, le lundi 04 décembre 2023 à Yamoussoukro.

Cette séance plénière, présidée par Monsieur SILUÉ Kagnon Augustin, vice-Président du Sénat, s'est tenue à la suite de la remise officielle dudit rapport au Sénat, conformément à l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 2018-900 du 30 novembre 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).



Remise officielle du rapport 2022 du CNDH au Sénat

Le rapport annuel 2022 du CNDH s'articule autour de trois grandes parties que sont :

- l'état des droits de l'homme ;
- les activités réalisées au cours de l'année ;
- les acquis, difficultés et perspectives.

La présentation de ce rapport a donné lieu à des échanges constructifs qui ont permis de mieux cerner l'action du CNDH dans l'évolution des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Se félicitant de la qualité des échanges avec les Sénateurs, Madame Namizata SANGARÉ a fait un plaidoyer en vue de l'accroissement des ressources liées à la mise en œuvre du mandat du CNDH et pour rendre effectif le Centre International pour les Droits de l'Homme et la Démocratie.

Pour rappel, le CNDH est une Autorité administrative indépendante qui s'est donnée pour mission de protéger, de promouvoir et défendre les Droits de l'Homme.

Il exerce les fonctions de conseil, de consultations, de conduite des missions, d'évaluation et d'études thématiques tout en faisant des propositions pour le renforcement des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.



Table de séance lors de la présentation du rapport 2022 du CNDH au Sénat

AUDIENCE DE LA PRÉSIDENTE

LE PRÉSIDENT DU SÉNAT DU BURUNDI REÇU PAR LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT DE CÔTE D'IVOIRE



La Présidente du Sénat ivoirien, Madame Kandia CAMARA, et le Président du Sénat Burundais, Monsieur Emmanuel SINZOHAGERA

La Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Madame Kandia CAMARA, a reçu en audience son homologue du Sénat du Burundi, Monsieur Emmanuel SINZOHAGERA, le mercredi 13 décembre 2023, à la permanence du Sénat à Abidjan.

Cette rencontre a été l'occasion pour les deux personnalités d'échanger sur plusieurs sujets d'intérêt commun.

Au terme de cette audience, le Président du Sénat du Burundi a exprimé sa gratitude à la Présidente Kandia CAMARA pour l'accueil qui lui a été réservé ainsi qu'à sa délégation. Au-delà de la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burundi, il a souhaité le renforcement de la diplomatie parlementaire entre les deux Institutions.

À son tour, la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire s'est réjouie de la convergence de points de vue sur la nécessaire coopération entre les institutions face aux enjeux sociaux-économiques et sécuritaires sur le continent. La Présidente Kandia CAMARA a réitéré l'engagement du Sénat ivoirien d'accompagner les initiatives en faveur de l'intégration africaine.

Notons que la délégation burundaise était présente en Côte d'Ivoire dans le cadre de la 80eme session du comité exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA).



Séance de travail entre les deux délégations

ACTIVITÉS À LA LOUPE

UNE DÉLÉGATION DU SÉNAT A LA COP 28

La 28^{ème} Conférence des États parties des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 28) s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï, aux Emirats Arabes unis.

Une délégation du Sénat, composée de la Présidente Madame Kandia CAMARA et du vice-Président chargé du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du Sénat, Monsieur N'DOHI Yapi Raymond, a pris part à cette édition de la COP, aux côtés du vice-Président de la République, Monsieur Tiémoko Meyliet KONÉ.

Cette conférence a réuni les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ainsi que les acteurs et actrices du climat. Ce fut l'occasion pour les États parties d'échanger sur les actions à entreprendre en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à leurs impacts.

Lors de ce rendez-vous international, la délégation ivoirienne a organisé un atelier de présentation de "Abidjan Legacy program". Elle a également pris part à plusieurs autres activités.



Au premier plan) Le vice-Président de la République, Monsieur Tiémoko Meyliet KONÉ, et la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA



La Présidente du Sénat, madame Kandia CAMARA, accompagnée du vice-Président du Sénat, Monsieur N'DOHI Yapi Raymond

PARTICIPATION DU SÉNAT À LA 80^{ÈME} SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET LA 45^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UPA

L'Union Parlementaire Africaine (UPA) a tenu, du 11 au 15 décembre 2023, à Abidjan, sa 45e conférence ainsi que la 80e session de son comité exécutif.

Cette rencontre a été l'occasion pour les parlementaires africains de mener des réflexions sur plusieurs thématiques, notamment «la lutte contre l'insécurité et le terrorisme, facteurs d'instabilité politique et de récession» et «le développement du commerce intra-africain en vue de la mise en œuvre

effective de l'agenda de l'intégration régionale africaine».

Une délégation du Sénat, composée des Sénateurs Abdoulaye TANO, DIABY Vassiriki et DIBY N'Goran Béatrice, a pris part à ces travaux.

La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, était présente à la cérémonie d'ouverture de la 45ème Conférence de l'UPA, aux côtés des Sénateurs présents.

Notons que cette rencontre de l'UPA a été présidée par Son Excellence Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale, qui avait à ses côtés l'Honorable Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, par ailleurs Présidente du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine.

L'Union Parlementaire Africaine (UPA) est une Organisation interparlementaire continentale créée à Abidjan le 13 Février 1976. Elle s'est donnée pour objectif de promouvoir l'unité d'action des Institutions Parlementaires des Etats Africains.



Mme Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe (à droite), Mme Kandia CAMARA, Présidente du Sénat ivoirien (à gauche) et M. Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale (au centre)

REMISE DE VÉHICULES DE FONCTION AUX PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES DU SÉNAT



Les nouveaux véhicules de fonction offerts par la Présidente du Sénat aux Présidents de Commission

Le mercredi 13 décembre 2023, la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a procédé à la remise officielle de véhicules de fonction aux Présidents des commissions permanentes du Sénat.

Intervenant au nom de ses pairs, le Président de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE), Monsieur BAKARY Ouattara a traduit les remerciements des heureux bénéficiaires à la Présidente Kandia CAMARA, tout en saluant son leadership.

Prenant la parole, Madame Kandia CAMARA a réaffirmé sa volonté de poursuivre ses actions pour l'amélioration continue des conditions de travail des Sénateurs et des membres de l'administration du Sénat.

Elle a invités les bénéficiaires à faire bon usage de ces véhicules de fonction.

Pour rappel, les Présidents des Commissions Permanentes sont :

- Monsieur SIDIBÉ Valy, Président de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) ;
- Monsieur CISSÉ Mamadou, Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ;
- Monsieur COFFI Michel Benoit, Président de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) ;
- Monsieur DJEDJE Ilahiri Alcide, Président de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIEHCI) ;
- Monsieur DJOUHA Kéhi Edouard, Président de la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD) ;
- Monsieur BAKARY Ouattara, Président de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE).



Photo de famille de la Présidente du Sénat avec les Présidents de Commission et les vice-Présidents présents à la cérémonie

SORTIE OFFICIELLE DE LA SIXIÈME PROMOTION D'EXPERTS EN INGÉNIERIE DU GENRE DE LA CHAIRE UNESCO

La Chaire Unesco « Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions » a organisé, le samedi 09 décembre 2023, la sortie de la sixième promotion d'Experts en ingénierie du genre.

Cette cérémonie était placée sous le haut parrainage de Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat.

À cette occasion, Madame DIABY Makani, vice-Présidente du Sénat, a pris la parole au nom de la Présidente Kandia CAMARA pour féliciter et encourager les nouveaux experts, tout en les exhortant à mettre en pratique leurs nouvelles compétences pour transformer le monde.

Elle a également rendu hommage au Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA, pour ses initiatives en faveur de la promotion du genre féminin dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'Etat.



De droite à gauche : Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, Madame DIABY Makani, vice-Présidente du Sénat et Madame Euphrasie KOUASSI YAO, Titulaire de la Chaire UNESCO.

LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT PRÉSENTE À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE 2023 DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, a pris part à la cérémonie solennelle de clôture de la deuxième session ordinaire 2023 de l'Assemblée nationale, le vendredi 29 décembre 2023 à Abidjan.

La Présidente du Sénat était accompagnée pour l'occasion d'une délégation de Sénateurs et de membres de l'Administration.

La cérémonie s'est tenue en présence de plusieurs personnalités dont le Haut Représentant du Président de la République, Monsieur Gilbert KONÉ KAFANA, Représentant le Chef de l'Etat.

Dans son discours de clôture, le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama BICTOGO, a fait le bilan de cette deuxième session ordinaire et a décliné les perspectives pour la nouvelle année.

Pour rappel, la cérémonie solennelle de clôture de la deuxième session 2023 de l'Assemblée nationale intervient sept (07) jours ouvrables après celle du Sénat, conformément aux dispositions de l'article 94 nouveau de la Constitution.



Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat et Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale

PETIT DICO PARLEMENTAIRE

LA DISCUSSION IMMÉDIATE

La discussion immédiate est une procédure simplifiée, permettant d'examiner des projets et propositions de loi, directement en séance publique sans qu'ils aient été au préalable, examinés par une Commission.

La discussion immédiate d'un projet ou d'une proposition peut être demandée à tout moment par la Commission compétente ou, s'il s'agit d'un texte d'initiative sénatoriale, par son auteur, avec le soutien de vingt sénateurs au moins.

Directeur de publication :
Roland KATOU

Rédaction :
Direction de l'Information Documentaire et de la Communication

Crédits Photos :
Sénat de Côte d'Ivoire sauf mentions

Production :
Sénat de Côte d'Ivoire

Boulevard de la Basilique B.P. 1546
Yamoussoukro
Contact: (+225) 27 30 61 81 50

Email: contact@senat.ci
www.senat.ci



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

Bonne et
Heureuse

**ANNÉE
2024**



Sénat Côte d'Ivoire



www.senat.ci